

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-482

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110707-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2025-482

**BRUGES - Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) et Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble immobilier constituant le Palais des congrès et le Parc des expositions sur les communes de Bordeaux et Bruges fait l'objet d'un bail emphytéotique consenti en 1989 par la commune de Bordeaux au profit de la Société bordelaise des équipements publics d'exposition et de congrès (SBEPEC). Cet ensemble immobilier a ensuite été transféré à titre gratuit par la ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole, au titre des compétences transférées à la métropole, notamment en matière de promotion touristique du territoire de ses communes membres en vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Bordeaux Métropole est donc propriétaire des parcelles concernées et bailleur dudit bail emphytéotique. Dans le cadre de l'action multi communale de valorisation des berges du Lac, Bordeaux Métropole porte le projet de création d'une continuité d'aménagements pour les piétons et les cyclistes sur le pourtour du lac. Parallèlement, des projets d'équipements sont à l'étude sur des fonciers métropolitains situés à l'Ouest du parc des expositions, notamment un data center sur la parcelle AH62 à Bruges nécessitant un accès depuis l'avenue Robert Badinter.

En réponse à ces besoins, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser partiellement la parcelle AH32, à Bruges, qui supporte aujourd'hui une partie du parking logistique du Parc des expositions, afin de réaliser un aménagement public constitué d'une voie nouvelle raccordée sur l'avenue Robert Badinter et se prolongeant en voie verte jusqu'au lac, accueillant les modes doux et desservant la parcelle AH62.

Aussi, la parcelle AH32 étant incluse dans l'assiette du bail emphytéotique entre Bordeaux Métropole et la SBEPEC, il est nécessaire de procéder à un avenant audit bail afin de retirer l'emprise nécessaire de cette assiette afin que Bordeaux Métropole puisse y réaliser les aménagements précités.

L'avenant acte donc la réduction de l'assiette du bail emphytéotique entre Bordeaux Métropole et la SBEPEC, l'emprise concernée représentant 5 800 m² environ à détacher de la parcelle AH32, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Les autres dispositions du bail emphytéotique, modifié par ses avenants successifs, restent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,
VU les articles L451-1 et suivants du Code rural,
VU le bail emphytéotique conclu en 1989 entre la ville de Bordeaux et la SBEPEC sur l'ensemble immobilier constituant le Palais des congrès et le Parc des expositions, sur les communes de Bordeaux et Bruges, et ses différents avenants,
VU le plan annexé de réduction de bail,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet d'aménagement d'une voie nouvelle par Bordeaux Métropole sur une emprise à détacher de la parcelle AH32 à Bruges nécessite la réduction préalable de l'assiette du bail emphytéotique entre Bordeaux Métropole et la SBEPEC afin d'exclure cette emprise dudit bail

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réduction de l'assiette du bail emphytéotique consenti à la SBEPEC, portant sur une emprise de 5 800 m² environ à détacher de la parcelle AH32 à Bruges.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant au bail emphytéotique et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,